

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1905)**

Heft 16

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. l'architecte Suter, président de la section de Bâle, motive la proposition de cette section concernant la « *Maison bourgeoise suisse* ». La nomination d'une commission, dans laquelle le Comité central sera aussi représenté, est décidée et remise à ce dernier.

Une invitation de M. l'ingénieur Schorno à créer une *caisse d'assurance contre la maladie* est renvoyée également au Comité central; il en est de même d'une proposition de l'Association des anciens polytechniciens concernant l'introduction du titre de *Dr-ingénieur*.

M. Paschoud, président de la section vaudoise, désire que la Société suisse des ingénieurs et des architectes s'associe aux efforts de la ligue pour la protection des monuments historiques à l'égard de la *Turnschanze de Soleure*. Cette affaire est également renvoyée au Comité central.

Rappelant la contradiction qu'il y a dans le droit suisse des obligations en ce qui concerne la *durée de la garantie* exigée pour les travaux des entrepreneurs d'une part, des ingénieurs et architectes d'autre part, M. l'architecte Fulpius, de Genève, propose que la Société renouvelle ses démarches, puisque, d'après les explications du président, une modification de la loi sera nécessaire pour faire disparaître cette contradiction.

M. l'ingénieur Jegher transmet à l'assemblée les compliments de M. Waldner, éditeur de la « *Schweizerische Bauzeitung* », qu'une indisposition empêche d'être présent, et signale le numéro spécial de ce journal, contenant le grandiose projet de M. le professeur G. Gull pour un nouvel Hôtel de Ville, à Zurich. La publication d'un numéro de fête de la « *Bauzeitung* » n'a pas paru indiquée à côté d'un « *Album de fête* » édité avec un luxe tout spécial.

Le Secrétaire remplaçant,

W. Weissenbach-Griffin, ingénieur-mécanicien.

Liste des délégués à l'assemblée du 29 juillet 1905.

Les délégués étaient au nombre de 80:

Argovie: MM. H. Albertini, arch.; M. Goldschmid, ing. (2).

Bâle: MM. L. Friedrich, arch.; H.-E. Gruner, ing.; F. Stehling, arch.; R. Sutter, arch.; E. Tissot, ing. (5).

Berne: MM. A. Aeschlimann, ing.; G. Anselmier, ing.; E. Baumgart, arch.; A. Beyeler, ing.; H. Herzog, ing.; O. Lutstorf, arch.; E. Meister, ing.; M. Münch, ing.; J. Rebold, ing.; R. Scholl, arch.; R. Winkler, ing. (11).

Chaux-de-Fonds: MM. S. Pittet, arch.; L. Reutter, arch. (2).

Fribourg: MM. F. Broillet, arch.; Am. Gremaud, ing. (2).

Genève: MM. G. Autran, ing.; L. Bovy, arch.; L. Fulpius, arch.; E. Imer-Schneider, ing. (4).

Grisons: MM. W. Neuscheler, géom.; E. von Tschärner, arch. (2).

Neuchâtel: MM. A. Hotz, ing.; C. Philippin, arch.; J. de Perregaux, ing.; F.-M. Roulet, arch. (4).

Soleure: MM. E. Schlatter, arch.; Spielmann, ing. (2).

St-Gall: MM. A. Ehrensperger, arch.; L. Kilchmann, ing.; A. Pfeiffer, arch.; H. Studer, ing.; Zaruski (5).

Tessin: M. G. Rusca, ing. (1).

Waldstätten: MM. E. Burkhard, ing.; A. Cattani, arch.; J. Schaad, ing. (3).

Vaud: MM. Aubert, ing.; A. de Blonay, ing.; C. Bridel, ing.; E. Chastellain, ing.; E.-F. Chavannes, ing.; F. de Crousaz, ing.; F. Gilliard, ing.; P. Hoffer, ing.; H. Meyer, arch.; Th. van Muyden, arch.; E. Paschoud, ing.; L. du Pasquier, ing. (12).

Winterthour: MM. R. Härdmeyer, ing.; E. Jung, arch.; K. Lüdén, prof.; R. Rittmeyer, arch.; F. Schübeler, ing. (5).

Zurich: MM. A. Bertschinger, ing.; E. Blum, ing.; F. Blunt-schli, arch.; W. Dick, ing.; H. Fietz, arch.; G. Gull, arch.;

F. Hennings, ing.; K.-E. Hilgard, ing.; A. Hümi, ing.; A. Jegher, ing.; R. Kuder, arch.; P. Lincke, ing.; Ed. Locher jun., ing.; J.-M. Lüchinger, ing.; A. Maey, ing.; H. Peter, ing.; E. Probst, arch.; P. Ulrich, arch.; H. Wagner, ing.; K. Zwicky, prof. (20).

BIBLIOGRAPHIE

Die Neuordnung des Wasser- und Elektrizitätsrechtes in der Schweiz. *Kritik und Vorschläge von Dr Emil Klöti, Direktions-Sekretär in Zurich.* Une brochure de 38 pages in-8°. Zurich 1905. Editeurs: Art. Institut Orell-Füssli. Prix Fr. 1.

La brochure ci-dessus s'occupe de la question si actuelle, et particulièrement importante pour la Suisse, de savoir quelles mesures législatives doivent être prises pour mettre les forces hydrauliques au service de l'intérêt général et pour hâter leur mise en exploitation. La réglementation partielle de l'utilisation comme force motrice des eaux publiques, telle qu'elle est contenue dans le projet de code civil présenté par le Conseil fédéral, y est énergiquement combattue, pour des motifs théoriques et pratiques. L'auteur propose que cette matière fasse l'objet d'une loi spéciale. En principe, il considère une réglementation fédérale centralisée comme nécessaire en ce qui concerne les installations hydrauliques et électriques. Mais, pour des raisons politiques, il accorderait quelques concessions aux cantons dans le droit de réglementer les eaux, qui a fait partie jusqu'à ce jour de leur souveraineté. L'auteur résume en terminant les matières que devraient comprendre les lois spéciales proposées par lui (loi sur les installations hydrauliques et électriques).

CONCOURS

Société des arts de Genève. Classe d'agriculture.

La Classe d'agriculture met au concours, pour l'obtention du prix Jules Boissier (500 fr.), un travail, rédigé en français, exposant des projets ou types de constructions rurales: Etables à vaches (murs, parois, planchers, fenêtres, crèches, rateliers, égouts, ventilation). — Fosses à purin (matériaux, dimensions, couvertures). — Ponts de granges (à adapter à des bâtiments existants). Un seul ou plusieurs des sujets peuvent être traités par les concurrents. Des dessins et devis accompagneront les mémoires, qui devront être adressés non signés, avant le 1^{er} avril 1906, au président de la Classe, Athénée, Genève.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

Offres d'emploi.

Une importante maison de constructions mécaniques de la Suisse allemande cherche un *jeune ingénieur* pour l'étude des nouveautés industrielles offertes à la maison et la rédaction en français de notices relatives à celles d'entre-elles qui présenteraient de la valeur. (10)

On cherche, pour une mine d'étain en Bolivie:

1^o Un *jeune ingénieur* connaissant l'espagnol et ayant quelque pratique des travaux de mines. (12)

2^o Un *jeune chimiste* pour faire les analyses et apprendre la concentration des minerais. (13)

On demande de suite un *jeune ingénieur* comme surveillant de travaux pour la construction d'une route. (14)

On demande, pour un bureau technique, un *jeune ingénieur*. (15)

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.